



Situation professionnelle au 1er décembre 2020
Promotion: MASTER 2017-2018

MENTION

GENIE CIVIL

PARCOURS

CONCEPTION ET REALISATION DES BATIMENTS

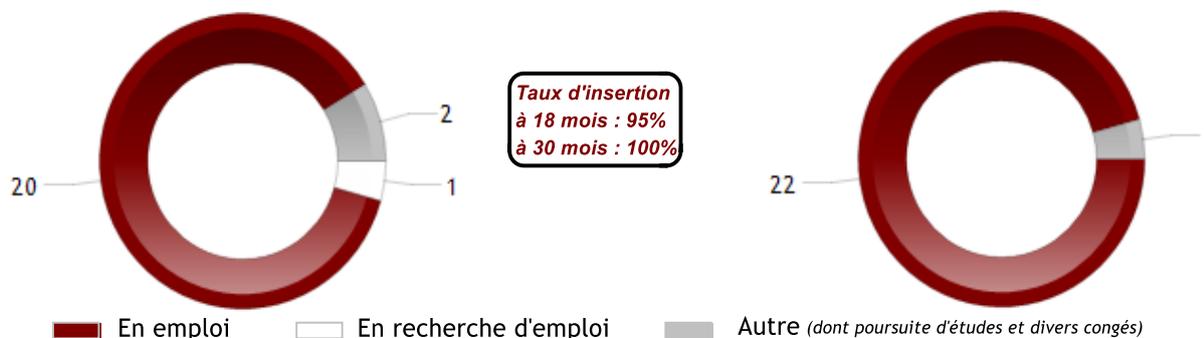
— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

Situation professionnelle au 1er décembre 2019,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 23

Situation professionnelle au 1er décembre 2020,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 23



— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

- Conducteur de travaux
- Chargé d'études de prix
- Ingénieur structures
- Chargé d'opération
- Conducteur de travaux génie civil
- Ingénieur d'études
- Dessinateur-Projeteur Béton Armé
- Ingénieur Bâtiment Consultant
- Ingénieur Chargé d'affaires - Bureau d'études géotechniques

— SATISFACTION —

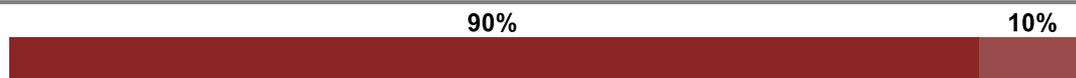
Satisfaction des missions dans l'emploi

Nombre de réponse(s) : 18



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 20



- Oui ou Plutôt oui (D. et N.)
- Oui ou Plutôt oui (seulement D.)
- Oui ou Plutôt oui (seulement N.)
- Non ou Plutôt non (D. et N.)

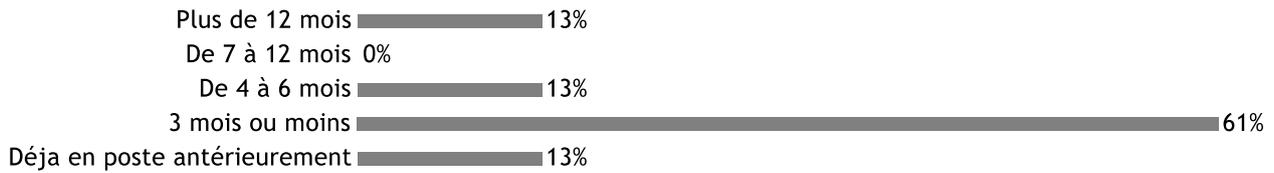
— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 20

- Suite à un stage 25 %
- Suite à un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation 20 %
- Cabinets de recrutement/chasseur de tête 15 %
- Réseaux sociaux (Linked'in, facebook, viadeo...) 10 %
- Création de mon entreprise/activité 5 %
- Relations personnelles ou professionnelles 5 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

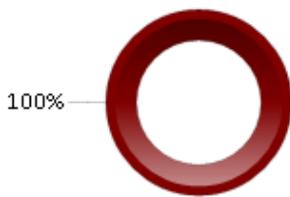
Nombre de réponse(s) : 23



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 21



EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

100% — Emploi stable — Emploi non stable

Statut

Nombre de réponse(s) : 22



91% — 9% — Cadre — Technicien — Employé

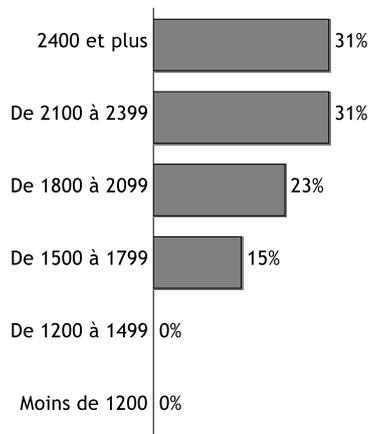
Employeur

Nombre de réponse(s) : 22



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 13



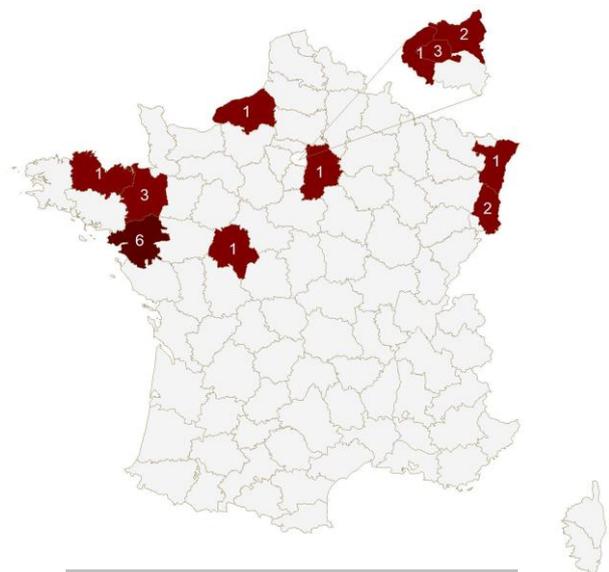
Salaire médian : 2183 euros

Salaire moyen : 2228 euros

Définition de l'INSEE: Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 22



Emplois à l'étranger: 0